



---

Adresse du député Desacy, président de la société des sans-culottes de Muret (Haute-Garonne) transmettant son procès-verbal de séance, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Claude Louis Michel de Sacy

---

**Citer ce document / Cite this document :**

de Sacy Claude Louis Michel. Adresse du député Desacy, président de la société des sans-culottes de Muret (Haute-Garonne) transmettant son procès-verbal de séance, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 360;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41592\\_t1\\_0360\\_0000\\_6;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41592_t1_0360_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Pôter à la brave armée avec laquelle il s'est emparé des gorges d'Ollioule, et il espérait repousser les rebelles du Midi. Par post-scriptum, il ajoute qu'au moment où il ferme sa lettre, il reçoit l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie; et comme le premier devoir d'un républicain est d'obéir, il obéit et part.

Cette lettre est renvoyée au comité de Salut public.

Les membres du comité de surveillance de Bar-sur-Ornain, près le département de la Meuse, invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que la patrie soit sauvée. « C'est à vous seuls, disent-ils, qu'il appartient de la sauver. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit l'adresse des membres du comité de surveillance de Bar-sur-Ornain (2) :*

*Les membres du comité de surveillance de Bar-sur-Ornain, près le département de la Meuse, à la Convention nationale.*

« Bar-sur-Ornain, le 11<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de la République française une et indivisible.

« Législateurs,

« Restez à votre poste, nous vous en conjurons; vous devez y rester jusqu'à ce que la patrie soit sauvée, puisque c'est à vous seul qu'il est réservé de la sauver. Toute la France répète avec enthousiasme cette vérité. Le peuple éclairé ne se trompe plus sur ses intérêts, sur ses vrais amis, et sa voix auguste, organe de la divinité des hommes libres, vous dit avec force que vous ne devez descendre de la montagne redoutable qu'après avoir écrasé le fédéralisme perfide et détruit jusqu'aux moindres vestiges de la tyrannie.

« Une mission comme la vôtre ne doit point être soumise aux calculs minutieux du temps. On ne doit point compter les jours quand on les emploie pour l'immortalité; c'est à la liberté seule, lorsque vous aurez affermi son règne, de donner aux peuples le signal de la fin de vos travaux et celui des récompenses qu'ils vous préparent déjà.

« Le feu sacré que vous avez su préserver des glaces impures du modérantisme et dont vous allez embraser l'univers, brûle ici dans toute son ardeur. Nous appliquons avec activité le fer désigné par des complotiers, des hypocrites et des fripons. Nous sommes fiers d'être les sentinelles avancées d'une nation magnanime qui se joue de la rage des anthropophages couronnés, et vous pouvez compter sur notre imperturbable surveillance, car nous voulons, au prix de la vie, la liberté, l'égalité et l'unité de la République. Les aristocrates de notre département le savent bien et l'éprouvent encore mieux. »

(*Suivent 9 signatures.*)

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 326.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.

« La Société des Sans-Culottes de Muret, département de la Haute-Garonne, fait passer le procès-verbal d'adhésion des citoyens et citoyennes de Muret aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre de Desacy, président de la Société des Sans-Culottes de Muret (2) :*

Muret, le 7<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous sommes chargés, par la Société des Sans-Culottes de Muret, de vous adresser le procès-verbal de la séance du 6 octobre, qu'elle fut belle et qu'elle est chère à notre souvenir, cette nuit où nos jeunes citoyens et nos mères de famille, confondus avec nous, jurèrent dans un élan sublime d'adhérer aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin ! où leurs serments s'élevèrent vers l'Éternel, puis comme les bouches qui les avaient prononcés, ardents comme les cœurs qui les avaient dictés.

« Citoyens représentants, nous vous envoyons les noms de ces citoyennes, vraies sans-culottes; la liste des dons portés, dans cette séance, sur l'autel de la patrie, vous convaincra que nos sans-culottes ne s'en tiennent pas à de simples paroles.

« Le président et les secrétaires de la Société des Sans-Culottes de Muret,

DESACY, président; SICARD, secrétaire;  
FRAISSE, secrétaire.

*Extrait des registres de la Société républicaine séante à Muret (3).*

Du 6 octobre 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible, en séance publique. Rupé, président.

La séance a été ouverte par la lecture du procès-verbal de la précédente.

La discussion ouverte sur sa rédaction, un membre a demandé qu'il soit fait mention dans le présent procès-verbal de Marrast et Desacy étaient absents de l'assemblée, lorsque les sociétaires présents firent le serment énoncé dans la délibération du 27 septembre dernier, et que c'est par cette raison qu'ils ont demandé à y être admis à la dernière séance.

Cette proposition, appuyée, a été accueillie à l'unanimité.

Un membre a demandé le rapport du délibéré de la dernière séance, relatif à la lettre qui doit être écrite au département de Haute-Garonne, dans l'objet de l'inviter à prendre les mesures

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 326.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.

(3) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 765.

En tête de cette pièce, on lit la mention suivante :

« Procès-verbal d'adhésion des citoyens et citoyennes de Muret, département de la Haute-Garonne aux journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin. Je demande la mention honorable et l'insertion au *Bulletin* du résultat des dons patriotiques offerts dans cette séance.

« Signé : DESACY, député de la Haute-Garonne. »